



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le 9 juillet à 19 H, le conseil municipal de la commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 2 juillet, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRESENTS : GIBERGUES Bernard – TREGUER Jean-Luc – MITH Marie Françoise – BERGOT Stéphane - PAGE Evelyne - HABASQUE Claude - LE MESTRE Sandra — TREBAOL Solange - FALC'HUN Pascal - LANNUZEL Marie Louise - FAGON Maryvonne – MARCHADOUR Hervé - GOUEZ Dominique - TREBAOL Stéphane - DENIEL Sandrine – ROHEL Marianne – LEON Fabrice - BERTHOULOUX Jean Paul - QUEMENEUR Marie Thérèse - THOMAS Gilbert – LE ROY Martine.

ABSENTS : FALC'HUN Gilles, QUEMENEUR Laëtitia.

- Gilles FALC'HUN a donné procuration à Jean-Luc TREGUER
- Laëtitia QUEMENEUR a donné procuration à Evelyne PAGE

Monsieur Fabrice LEON a été élu secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2018 :

Sur la 3^{ème} page, dans le paragraphe « aménagements prévus », il convient de remplacer « non exploité » par « provisoirement exploité ».

Le procès-verbal de la réunion est approuvé à l'unanimité.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE PRAT AR ZARP (RUE DU CHATEAU D'EAU) : PERMIS D'AMENAGER. DELIBERATION N° 1

L'esquisse du projet d'extension du lotissement communal de Kermaria établie par le cabinet B3i a été présentée à la Commission d'urbanisme le 24 mai puis au Conseil municipal le 11 juin.

Une nouvelle esquisse a été élaborée dans laquelle la superficie du bassin de rétention a été réduite.

Pierre Le Got du bureau d'études B3i présente le projet :

Le terrain d'assiette du projet regroupe les parcelles AN 35 et AN 37, pour une surface de 28 790 m². Situé à moins de 360 mètres du bourg, le site concerné par le projet se localise en contact du tissu urbain existant. Le futur lotissement contribuera ainsi à densifier le secteur en limitant l'étalement urbain.

Le site sera desservi directement depuis la rue du Château d'eau qui présente les caractéristiques suffisantes pour accueillir les trafics liés à la nouvelle zone d'habitat et son éventuelle extension future.

Le site est directement raccordable aux réseaux d'alimentation et d'assainissement.

Les études de sols ont révélé une bonne capacité d'infiltration des sols.

L'opération projetée vise l'aménagement de 39 lots libres et 2 macro-lots destinés à la réalisation de 2 et 3 logements, pour un total de 44 logements individuels, réalisés en trois tranches de travaux (1^{ère} : 15 lots, 2^{ème} : 13 lots, 3^{ème} : 13 lots). La surface moyenne des lots est 547 m². 21 places de stationnement visiteurs seront créées ; chaque acquéreur devra réaliser sur son lot 2 places privatives de stationnement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet de lotissement présenté et autorise le Maire à déposer la demande de permis d'aménager.

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Stéphane BERGOT, adjoint au maire, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement prévu par la Loi du 2 février 1995 et le Décret N°95-635 du 6 mai 1995 :

- Le taux de rendement du réseau est de 85 %.

- Les résultats des analyses d'eau effectuées en 2017 font apparaître une eau de bonne qualité au niveau de la bactériologie, des nitrates et des pesticides.

- Les tarifs de l'eau n'ont pas augmenté.

- Suite au transfert de compétences eau et assainissement à la CCPA au 01/01/2018, la CCPA a opté pour un assujettissement à la TVA de 10% sur l'assainissement. Afin de ne pas augmenter la facture pour les usagers pour la part communale, le tarif qui était jusqu'ici appliqué par la Commune a été diminué du montant de la TVA.

Le rapport peut être consulté en mairie par toute personne intéressée.

LOCATION DE LA MAISON LE ROUX, RUE SAINT-YVES. DELIBERATION N° 2

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 décembre 2017, le conseil municipal a fixé le montant mensuel du loyer de la maison Le Roux à 700 €. Après plusieurs visites, il semblerait que le montant du loyer soit un frein à la location. Il propose que le montant du loyer mensuel soit porté à 600 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le montant mensuel du loyer et le fixe à 600 €.

INSTALLATION D'UN SITE RADIOELECTRIQUE DE TELEPHONIE MOBILE A KERBRAT. DELIBERATION N° 3

Jean-Luc TREGUER, adjoint au Maire, présente le projet de site radioélectrique pour téléphonie mobile que souhaite installer à Kerbrat la société TDF dont le siège social est basé à Montrouge. L'installation est composée d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'implantation d'un site radioélectrique à Kerbrat, et autorise Monsieur le Maire à signer le bail et tous les documents nécessaires à cette opération.

ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE SA CESSION – RUE DE KERVAZIOU. DELIBERATION N° 4

Jean-Luc TREGUER, adjoint au Maire, présente le projet de M. et Mme PODEUR, domiciliés 8, rue de Kervaziou, qui souhaitent acquérir une partie du domaine public qui est déjà intégrée dans leur propriété. Il s'agit d'une surface d'environ 75 m² et classée en zone Uha au plan local d'urbanisme.

Il présente ensuite le projet de M. GUIZIOU, domicilié 8bis, rue de Kervaziou, qui se trouve dans la même situation que M. et Mme PODEUR et qui souhaiterait acquérir environ 20 m² qui sont intégrés dans sa propriété.

Pour pouvoir répondre à ces deux demandes, une enquête publique est nécessaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

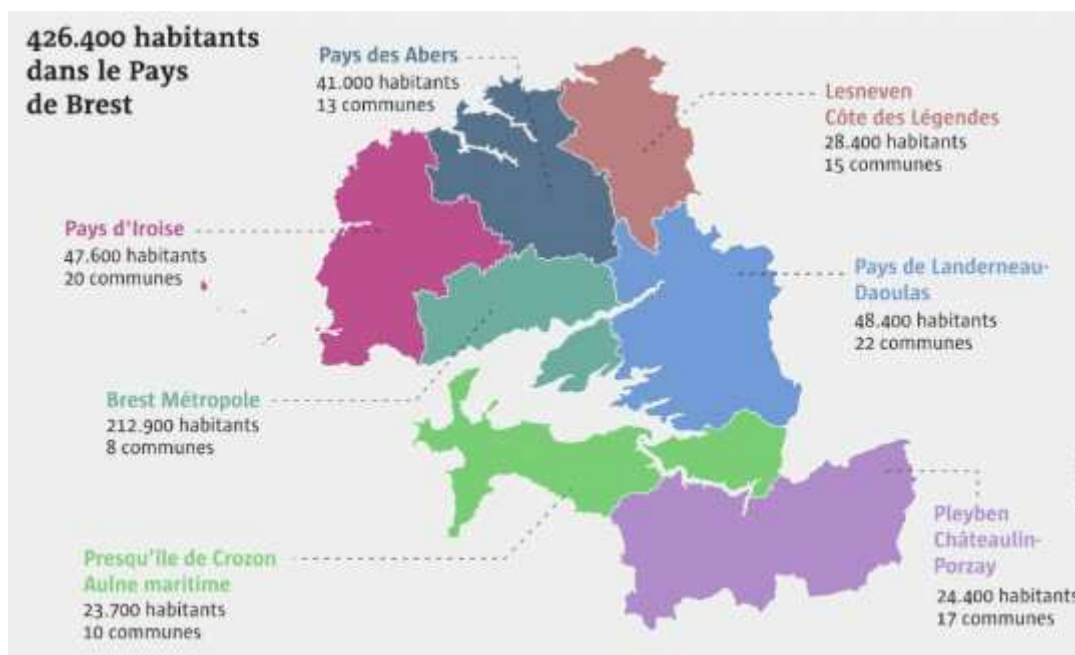
- de mettre à l'enquête publique ces deux projets afin de permettre de statuer sur la désaffectation des deux parcelles du domaine public et de procéder à leur déclassement en vue de leur cession.

- et dit que les frais liés à cette enquête publique (indemnité du commissaire enquêteur, annonces dans les journaux, frais de géomètre, frais d'actes ...) seront intégralement à la charge des demandeurs.

ECHANGE SUR LA METROPOLISATION

En fin de séance, les élus ont échangé sur la proposition faite par François CUILLANDRE, Président de Brest Métropole et du Pays de Brest, aux présidents des six intercommunalités du secteur de réfléchir à l'extension de la métropole au périmètre du Pays, qui compte au total 420 000 habitants environ.

La Communauté de Communes va mandater un bureau spécialisé pour réaliser une étude.



La séance est levée à 20 H 00